

ANNEXE 1 : REFERENCES LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Certains règlements répertoriés dans ce document sont accessibles sur <http://www.legifrance.gouv.fr>

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE NATIONAL

CODE DE L'ENVIRONNEMENT :

- **Principes généraux : Articles L. 110-1 et 2**
- **Modes d'information : Article 124-1**, commission locale d'information et de surveillance.
- * **Information** : Décret n° 93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchet prévues à l'article 3-1 de la loi.
 - Circulaire du 15 juillet 1999, Installations de traitement de déchets, création de commissions locales d'information et de surveillance.
- **Élimination des déchets et récupération des matériaux : Articles L. 541-1 à 50**
Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, modifiée par loi n° 88-1261 du 30 décembre 1988, loi n° 90-1130 du 19 décembre 1990, loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, loi n° 92-646 du 16 décembre 1992, loi n° 93-3 du 4 janvier 1993, loi n° 95-101 du 2 février 1995, loi de finances rectificative pour 1996 n° 96-1182 du 30 décembre 1996, loi de finances pour 1998 n° 97-1269 du 30 décembre 1997, loi de finances pour 1999 n° 98-1266 du 30 décembre 1998.
- * **Nomenclature** : Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002, relatif à la classification des déchets.
- * **Transport** : Décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets.
 - Circulaire du 16 décembre 1998, mise en œuvre du décret du 30 juillet 1998.
 - Arrêté du 5 décembre 1996 relatif au transport des marchandises dangereuses par route, (dit « arrêté ADR »), modifié par arrêté 17 décembre 1998 et arrêté 25 avril 2000.
 - Arrêté du 21 février 1990 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses, modifié par arrêté du 17 janvier 1992, arrêté du 25 novembre 1993, arrêté du 5 mai 1995, arrêté du 8 juin 1998, Arrêté du 8 octobre 1999.
 - Arrêté du 17 décembre 1998 concernant le **conseiller à la sécurité** pour le transport, modifié par Arrêté du 22 décembre 1999.
- * **Déchets industriels spéciaux :**
 - **Classification** : Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002, relatif à la classification des déchets.
 - **Plans d'élimination (PREDIS)** : Décret n° 96-1009 du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination de déchets industriels spéciaux, modifié par décret n° 97-517 du 15 mai 1997.
 - Circulaire DPPR/SDPD n° 97-0807 du 27 juin 1997 relative aux plans régionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux.
 - Circulaire DPPR/SDPD n° 96-2178 du 30 décembre 1996 relative aux plans d'élimination des déchets industriels spéciaux.
 - **Informations** : Décret n° 77-974 du 19 août 1977 relatif aux informations à fournir au sujet des déchets industriels générateurs de nuisances.
 - Arrêté du 4 janvier 1985 relatif au contrôle des circuits d'élimination de déchets générateurs de nuisances (Bordereau de suivi des déchets industriels, **BSDI**).

* **Déchets industriels banals ou déchets ménagers et assimilés :**

- **Plans d'élimination** : Décret n° 96-1008 du 18 novembre 1996 relatif aux plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
 - Circulaire du 28 avril 1998 concernant la mise en œuvre et l'évolution des plans départementaux.
 - Circulaire du 24 février 1997 relative aux plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
 - Circulaire DPPR/SDPD n° 96-2177 du 30 décembre 1996 relative aux plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
- **Informations** : Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

* **Déchets particuliers :**

- **Activités de soins** : voir code de santé publique
- **Amalgame dentaire** : (*Code de la santé publique*) Arrêté du 30 mars 1998 relatif à l'élimination des déchets d'amalgame issus des cabinets dentaires.
- **Amiante** : Circulaires n° 96/60 du 19 juillet 1996 et 97/15 du 9 janvier 1997 modifiées par circulaire n° 97/0321 du 12 mars 1997.
- **Chantiers** : Circulaire du 15 février 2000 relative à la planification de la gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics (BTP).
- **Emballages** : Décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi, et relatif notamment aux **déchets d'emballages** dont les détenteurs ne sont pas les ménages, modifié par décret n° 98-679 du 30 juillet 1998.
 - Circulaire d'application n° 95-49 du 13 avril 1995.
- **Fluides frigorigènes** : Décret n° 92-1271 du 7 décembre 1992 relatif à certains fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques modifié par décret n° 98-560 du 30 juin 1998.
- **Huiles usagées** :
 - Décret n° 79-981 du 21 novembre 1979 portant réglementation de la récupération des huiles usagées modifié par décret n° 85-387 du 29 mars 1985, décret n° 89-192 du 24 mars 1989, décret n° 89-648 du 31 août 1989, décret n° 93-140 du 3 février 1993, décret n° 97-503 du 21 mai 1997.
 - Circulaire DPPR/SDPD n° 97-0808 du 27 juin 1997 relative à l'agrément des installations d'élimination des huiles usagées et des PCT et PCB.
 - Arrêtés du 28 janvier 1999 relatif aux conditions de ramassage et d'élimination des huiles usagées.
 - Circulaire DPPR n° 389 du 29 mars 1999.
- **Matériel informatique et bureautique**
 - Circulaire du 1^{er} décembre 2000 relative à la cession gratuite par les administrations centrales de l'Etat de matériels informatiques sur le fondement des troisième et quatrième alinéas de l'article L. 69-1 du code du domaine de l'Etat
 - Circulaire du 1^{er} décembre 2000 relative à la cession gratuite par l'Etat de matériels informatiques sur le fondement des troisième et quatrième alinéas de l'article L. 69-1 du code du domaine de l'Etat
- **PCB-PCT** : Décret n° 87-59 du 2 février 1987 relatif à la mise sur le marché, à l'utilisation et à l'élimination des polychlorobiphényles et polychloroterphényles modifié par décret n° 92-1074 du 2 octobre 1992, décret n° 97-503 du 21 mai 1997.
 - Circulaire DPPR/SDPD n° 97-0808 du 27 juin 1997 relative à l'agrément des installations d'élimination des huiles usagées et des PCT et PCB.
- **Piles et accumulateurs** : Décret n° 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination, modifié par décret n° 99-1171 du 29 décembre 1999.

- **Pneus** : Annexe II de l'arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux décharges existantes et aux nouvelles installations de stockage de déchets ménagers et assimilés.
 - **Véhicules hors d'usage** : Accord-cadre du 10 mars 1993 sur le retraitement des véhicules hors d'usage.
- **Gestion des déchets radioactifs : Articles L.542-1 à 14 :**
Loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs.
 - * **Principes généraux** : Décret n° 66-450 du 20 juin 1966, relatif aux principes généraux de protection contre les rayonnements ionisants, modifié par décret n° 88-521 du 18 avril 1988, décret n° 94-604 du 19 juillet 1994.
 - * *Code du travail : Décret n° 86-1103 du 2 octobre 1986 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants modifié par décret n° 91-963 du 19 septembre 1991, décret n° 95-608 du 6 mai 1995, décret n° 98-1186 du 24 décembre 1998.*
 - **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :**
Articles L.511-1 à 517-2
Loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement modifiée par loi n° 76-1285 du 31 décembre 1976, loi n° 85-661 du 3 juillet 1985, loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, loi n° 87-565 du 22 juillet 1987, loi de finances pour 1990 n° 89-935 du 29 décembre 1989, loi n° 90-85 du 23 janvier 1990, loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991, loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, loi n° 92-654 du 13 juillet 1992, loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992, loi de finances pour 1993 n° 92-1376 du 30 décembre 1992, loi n° 93-3 du 4 janvier 1993, loi n° 95-95 du 1er février 1995, loi n° 95-101 du 2 février 1995, loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996, loi n° 99-574 du 9 juillet 1999, loi n° 99-1140 du 29 décembre 1999.
 - * **Décret d'application** n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié par décret n° 80-813 du 15 octobre 1980, décret n° 85-453 du 23 avril 1985, décret n° 86-1289 du 19 décembre 1986 décret n° 87-279 du 16 avril 1987, décret n° 89-837 du 14 novembre 1989, décret n° 94-484 du 9 juin 1994, décret n° 96-18 du 5 janvier 1996, décret n° 97-503 du 21 mai 1997, décret n° 2000-258 du 20 mars 2000.
 - Arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
 - * **Nomenclature** des installations classées, décret du 20 mai 1953 modifié par décrets du 7 juillet 1992, 29 décembre 1993, 11 mars 1996, 27 novembre 1997, 28 décembre 1999.
 - * **Arrêtés types** déterminant les prescriptions générales imposées aux installations soumises à déclaration par arrêtés ministériels ou arrêtés préfectoraux.
 - **Déchetteries** : Arrêté du 2 avril 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710.
 - Circulaire DPPR/SEI n° 97/417 du 30 septembre 1997 relative à la rubrique 2710 de la nomenclature (déchetteries).
 - Circulaire du 5 janvier 2000 relative au classement des points d'apport volontaire de déchets ménagers triés (rubrique 2710 déchetteries).
 - * **Décharges et installations de stockage** :
 - Arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux décharges existantes et aux nouvelles installations de stockage de **déchets ménagers et assimilés**.

- Circulaire n° 97-94 du 10 novembre 1997 relative à la résorption des décharges brutes.
- Arrêtés du 18 décembre 1992 relatif au stockage de certains **déchets industriels spéciaux ultimes** et stabilisés pour les installations nouvelles et les installations existantes, modifiés par arrêté du 29 juin 1993, arrêté du 18 février 1994.
- Circulaire du 16 mars 1993 relative aux conditions d'application des arrêtés ministériels relatifs aux stockages de certains déchets industriels stabilisés
- **Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) :**
Articles L.131-3 à 7
 - Décret n° 91-732 du 26 juillet 1991 relatif à l'ADEME modifié par décrets n° 91-997 du 27 septembre 1991, n° 93-745 du 29 mars 1993, n° 93-1206 du 2 novembre 1993, n° 99-26 du 15 janvier 1999, n° 2000-161 du 23 février 2000.
- **Agences de l'eau : Articles L.213-5 à 7**
- **Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) : Articles L.542-1**
Décret n° 92-1391 du 30 décembre 1992 relatif à l'ANDRA.

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE :

- **Protection de la santé et de l'environnement : Articles L. 1311-1 à 3**, règles générales d'hygiène et toutes autres mesures propres à préserver la santé de l'homme et dispositions particulières en vue d'assurer la protection de la santé publique.
- **Élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) :** Articles R 44-1 à 11, décret n° 97-1048 du 6 novembre 1997 relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
 - Arrêtés du 7 septembre 1999 relatifs aux modalités d'entreposage et au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques.
 - Circulaire n° 911-2000 du 25 mai 2000 relative à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés.
 - Circulaire DH/SI 2-DGS/VS 3 n° 554 du 1er septembre 1998 relative à la collecte des objets piquants, tranchants souillés.
- **Règlements sanitaires départementaux** pris sur le modèle du règlement sanitaire départemental type diffusé par circulaire du 9 août 1978 modifiée.

CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- **Pouvoirs de police :** Articles L. 2212-1 et 2, 2213-6, 2215-1, relatifs aux pouvoirs de police
- **Ordures ménagères et autres déchets :** Articles L. 2224-13 à 17 relatifs aux ordures ménagères et autres déchets
- **Redevances :** Articles L. 2333-76 à 80 relatifs à la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères (**REOM**) et redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilés ne provenant pas des ménages.

CODE RURAL :

- **Équarrissage :** Articles 264 à 275 et 334 à 334-3 relatifs à l'équarrissage.

CODE DU TRAVAIL :

- **Étiquetage** : Articles L.231-6 relatif à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.
- **Prévention du risque chimique et biologique** : Articles R.231-51 à 63-4 relatif à la prévention du risque chimique et biologique
 - Arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances qui fixe notamment la liste et les conditions d'emballage et d'étiquetage des substances dangereuses modifié par arrêté du 7 janvier 1997, arrêté du 8 juin 1998, arrêté du 28 août 1998, arrêté du 8 octobre 1999, arrêté du 27 juin 2000.
- **Équipements de protection individuelle** : Articles R. 233-1 à 1-3 et R. 233-42 à 44 équipements de protection individuelle.
- **Entreprise extérieure** : Article R.237-1 4° alinéa : opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure.
 - Arrêté du 26 avril 1996 relatif au protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement.

CODE GENERAL DES IMPOTS :

- **TVA** : Article 279 h, loi de finances pour 1999, art. 31, TVA au taux réduit de 5,5 % pour les prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets visés aux articles L. 2224-13 et L.2224-14 du CGCT.
 - Instruction du 12 mai 1999, application du taux réduit de la TVA.
- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : Articles 1520 à 1526 et 1609 bis, quinquies C et nonies B, relatifs à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

CODE DES DOUANES :

- **Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)** : Articles 266 sexies à 266 terdecies, loi de finance pour 2000 n° 99-1140 du 29/11/99 Art. 45, relatifs à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), (*code de l'environnement art. L.151-1 et 2*).
- Loi de finances pour 1999 n° 98-1266 du 30 décembre 1998 instituant la TGAP
 - * Décret n° 99-508 du 17 juin 1999 pris pour l'application de l'article 45 de la loi de finances pour 1999.
 - Arrêté du 11 avril 2000 fixant les modalités d'application des dispositions des articles 266 decies à 266 undecies du Code des douanes et des articles 7 et 8 du décret du 17 juin 1999.

CODE CIVIL :

- Articles 1382 à 1386 relatifs aux délits et aux quasi-délits

CODE PENAL :

- Articles L.121-1 à 7 : dispositions générales.
- Article L.131-39 : personnes morales.
- Articles R.632-1 et 635-8 relatifs aux amendes pour dépôt, abandon ou rejet de déchets en un lieu public ou privé.
- Article R. 644-2 relatif à l'encombrement de la voie publique.

CADRE COMMUNAUTAIRE :

- **Déchets** : Directive n° 75/442/CEE du 15 juillet 1975 relative aux déchets, modifiée par les directives n° 91/156/CEE du 18 mars 1991, n° 91/692/CEE du 23 décembre 1991, n° 96/350/CE du 24 mai 1996.
- **Déchets dangereux** : Directive n° 91/689/CEE du 12 décembre 1991 relative aux déchets dangereux, modifiée par n° 94/31/CE, 27 juin 1994.
- **Liste de déchets** : Décision de la Commission n° 2000/532/CE du 3 mai 2000 remplaçant la décision n° 94/3/CE établissant une liste de déchets et la décision n° 94/904/CE du Conseil établissant une liste de déchets dangereux.
- **Installations classées** : Directive n° 96/61/CE du conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (directive IPPC, Integrated Pollution Prevention and Control).
- **Mise en décharge** : Directive du Conseil n° 1999/31/CE du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge des déchets.

Déchets particuliers :

- **Huiles usagées** : Directive du conseil n° 75/439/CEE, du 16 juin 1975, concernant l'élimination des huiles usagées, modifiée par n° 87/101/CEE du 22 décembre 1986, n° 91/692/CEE du 23 décembre 1991.
- **Vieux papiers et papiers recyclés** : Recommandation du Conseil n° 81/972/CEE du 3 décembre 1981, concernant la réutilisation de vieux papiers et l'utilisation de papiers recyclés.
- **Piles et accumulateurs** Directive du conseil n° 91/157 du 18 mars 1991 relative aux piles et accumulateurs contenant certaines matières dangereuses, modifiée par directive de la commission n° 98/101/CE du 22 décembre 1998.
- **Emballages** : Directive du Parlement et du Conseil n° 94/62/CEE du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballage.
- **PCB et PCT** : Directive du conseil n° 96/59/CE du 16 septembre 1996 concernant l'élimination des polychlorobiphényles et des polychloroterphényles (PCB et PCT)
- **Véhicules hors d'usage** : Directive du Parlement européen et du Conseil n° 2000/53/CE du 18 septembre 2000 relative aux véhicules hors d'usage.

Politique en matière de déchets :

- Résolution du Conseil du 7 mai 1990 sur la politique en matière de déchets.
- Résolutions du Parlement européen du 19 février 1991 et du 22 avril 1994 sur la politique en matière de déchets.
- Résolution du Conseil du 19 décembre 1994 sur la **gestion des déchets radioactifs**.
- Résolution du Conseil du 24 février 1997 sur une stratégie communautaire pour la gestion des déchets.